

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 11 mars 2024, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2024
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du Maire
 - 4.2 Rapport des Conseillers/Comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
 - 5.3 Affectation du fonds de fonctionnement au fonds d'immobilisations 2023
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. : Plan de commandite
 - 7.2 Centre communautaire : Autorisation d'attribution de mandat de services professionnels
 - 7.3 Rapport sur les chiens potentiellement dangereux 2023
 - 7.4 Ministère des Transports : Vente de terrain : Projet d'amélioration du carrefour intersection centre village
 - 7.5 Les Loups au volant : Demande de commandite
 - 7.6 Adoption règlement 2024-001 intitulé « Règlement numéro 2024-001 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute

mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux »

7.7 Office d'habitation Domaine-du-Roy : Acceptation du budget 2024 révisé

7.8 Embauche poste d'agente administrative

7.9 Réhabilitation des puits : Acquisition d'une pompe

7.10 PRIMEAU Volet 1.1 : Autorisation de signature de la convention d'aide financière

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Entente de financement pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Municipalité de la Paroisse de La Doré – Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2025 – Ministère de la Sécurité publique : Autorisation de signature

9. VOIRIE

9.1 Réfection des trottoirs : Autorisation d'attribution du mandat

9.2 Ministère des Transports : Demande de travaux sur la route 167 direction Nord

10. SERVICES PUBLICS

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2024-03-036

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2024-03-037

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 12 février 2024 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire est présent au bureau régulièrement. Plusieurs dossiers sont en cours. Il mentionne que tous les Élus sont dévoués à bien administrer la Municipalité

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de février 2024 selon leurs différents domaines d'intervention.

Lisa Boily a participé au Festival Pré Novice.

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Résidence Doré et du Comité de coordination de la Table des Aînés.

Les autres conseillers n'ont rien à mentionner.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2024-03-038

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de février 2024 de la Municipalité au montant de 177 242.08\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le Maire dépose le rapport financier en date du 29 février 2024.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2024-03-039

AFFECTATION DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AU FONDS D'IMMOBILISATIONS 2023

CONSIDÉRANT les revenus non prévus au budget 2023;

CONSIDÉRANT les remboursements de comptes à recevoir reçus 2023;

CONSIDÉRANT QUE les projets municipaux en cours nécessitent des mises de fonds municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré entérine les affectations totalisant la somme de 208 528.84\$ provenant du fonds de fonctionnement vers le fonds d'immobilisations, le tout, selon la liste proposée par la Directrice générale.

POINT 6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1
RÉSOLUTION 2024-03-040
CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC. : PLAN DE
COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. est
présentement en campagne de financement pour la saison touristique 2024 et pour le
développement de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT le Plan de commandite présenté par ladite Corporation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut de la publicité pour trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des
Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré participe pour la
somme totale de 5 000\$, plus les taxes applicables, dans la campagne de financement de la
Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc., couvrant la période des trois (3)
prochaines années.

POINT 7.2
RÉSOLUTION 2024-03-041
CENTRE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE MANDAT
DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déterminer les caractéristiques géotechniques du
site de construction avant de débiter les travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmises à deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des
Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme
Groupe GÉOS pour la réalisation d'une étude géotechnique de l'emplacement du futur
centre communautaire pour la somme de 21 600\$, plus les taxes applicables, et ce, selon la
proposition datée du 7 février 2024.

POINT 7.3
RAPPORT SUR LES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX 2023

Le Maire présente le rapport annuel sur l'encadrement concernant les chiens pour 2023. Le
rapport démontre qu'un chien a été déclaré potentiellement dangereux sur le territoire en
2023.

POINT 7.4
RÉSOLUTION 2024-03-042
MINISTÈRE DES TRANSPORTS : VENTE DE TERRAINS : PROJET
D'AMÉLIORATION DU CARREFOUR INTERSECTION CENTRE VILLAGE

ATTENDU QUE l'intersection située au centre village a fait l'objet d'un réaménagement
au cours de 2023;

ATTENDU QU'il est nécessaire de vendre des parties de propriétés au ministère des Transports afin de réaliser ledit réaménagement;

ATTENDU QUE les lots 6 561 218 et 6 561 216 sont touchés, lesquels font partie du domaine public de la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 916 du *Code civil du Québec*, les biens affectés au domaine public d'une municipalité sont inaliénables et imprescriptibles tant qu'ils ne sont pas désaffectés de leur utilité publique;

ATTENDU QUE la résolution portant le numéro 2022-12-211 faisait état de la situation pour le projet de 2023 alors que les lots sus décrits étaient des parties de lots qui n'avaient pas fait l'objet d'une subdivision;

ATTENDU que le plan d'acquisition fourni par le ministère des Transports a été évalué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- Confirme que les lots 6 561 218 et 6 561 216 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest tel que le démontre le plan, ne sont plus requis par la Municipalité à des fins d'utilité publique;
- QUE par la présente résolution, les lots décrits précédemment ne relèvent plus du domaine public de la Municipalité et qu'elle peut à cette fin s'en départir sans aucune autre formalité;
- QUE le Conseil confirme l'acceptation du plan d'acquisition fourni par le ministère des Transports;
- Que le Conseil autorise le Maire et la Directrice générale à signer l'entente de cession des parties visées au prix de 18 000,00 \$;
- QUE le Conseil mandate le Maire et la Direction générale afin de signer tous les documents légaux et tout autre document nécessaire au dossier d'acquisition #6 2021 16039.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2024-03-043

LES LOUPS AU VOLANT : DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Les Loups au volant pour la 42^e édition du Festival des Camionneurs;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent appuyer cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de d'une aide financière de 5 000\$ pour la subvention 2024.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2024-03-044

ADOPTION RÈGLEMENT 2024-001 INTITULÉ « Règlement numéro 2024-001 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux »

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2024-001 intitulé « Règlement numéro 2024-001 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux » tel que présenté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-001

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-001 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-001 DE MANIÈRE À IDENTIFIER
TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS
IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR
URBAIN ET LA DESCRIPTION DE TOUTE MESURE PERMETTANT
D'ATTÉNUER LES EFFETS NOCIFS OU INDÉSIRABLES DE CES MILIEUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 2018-001 portant sur le plan d'urbanisme de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre III du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 23 avril 2018, le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est entré en vigueur suite à l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91050-PU-01-02-2018;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions en date du 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en conformité avec le projet de 67, il est nécessaire de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux d'ici le 25 mars 2024;

ATTENDU QUE la section VI, du chapitre III du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité de la Paroisse de La Doré de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément à l'article 109,1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du plan d'urbanisme débute par l'adoption par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au plan d'urbanisme a été soumis à la consultation publique le 28 février 2024 à 13h30 à la salle de rencontre de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré du 12 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement numéro 2024-001 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme est modifié de manière à ajouter le chapitre 12 intitulé « Les îlots de chaleurs urbains » qui se libelle comme suit :

12 Les îlots de chaleurs urbains

Un plan d'urbanisme doit comprendre :

Toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

(L.A.U. art. 83 par. 10)

12.1 Phénomène d'îlot de chaleur urbain

Un îlot de chaleur urbain est un secteur où la température est plus élevée que dans les secteurs environnants. Il résulte principalement de la réduction de la couverture végétale et de la prédominance de surfaces imperméabilisées telles que les aires de stationnement minéralisées.

Ce phénomène constitue une préoccupation majeure pour la santé publique en milieu urbain, particulièrement pendant les périodes de grande chaleur. En présence d'îlot de chaleur urbain, les populations vulnérables, telles que les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes atteintes de maladies chroniques, sont plus susceptibles de subir les effets indésirables des vagues de chaleur. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence de ces épisodes météorologiques est à anticiper en raison des changements climatiques.

12.2 Cartographie

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a mandaté le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) en vue de réaliser une cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur à l'échelle du Québec. Cette cartographie permet de visualiser les zones où la différence de température par rapport à la nature environnante est la plus élevée.

Une première cartographie a été réalisée sur les centres de population de plus de 1 000 habitants et comptant plus de 400 habitants/km². Comme celle-ci ne couvrait pas l'ensemble des municipalités du Québec, l'INSPQ a produit une seconde cartographie, nommée « Variations des températures pour les périmètres d'urbanisation des plus petites municipalités », où le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est représenté. Cette dernière tient compte de différentes variables, comme la mesure de la température de surface à partir d'images satellites, l'occupation du sol, la latitude et l'altitude, le verdissement, la distance aux points d'eau les plus proches, etc.

Plus précisément, la cartographie est basée sur des données de différence de température par rapport à une température de référence prise en milieu naturel, généralement en forêt. Ces écarts relatifs de température ont été classés en 9 catégories, du moins chaud ou plus chaud. Les deux classes les plus élevées sont considérées comme des îlots de chaleur urbains.

12.3 Territoire concerné

La Municipalité de la Paroisse de La Doré est concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Les surfaces imperméabilisées, telles que les aires de stationnement municipales, en composent une part importante. On peut également observer des îlots de chaleur dans la portion non développée du périmètre d'urbanisation, actuellement utilisée par des activités agricoles. L'absence de couvert forestier dans ce secteur peut expliquer la présence d'îlots de chaleur. Certains quartiers résidentiels, marqués par une faible canopée, laissent également place à ce phénomène.

Les îlots de chaleur urbains de la Municipalité de La Doré, tirés de la cartographie de l'INSPQ, sont illustrés ci-dessous.

[Dans le plan d'urbanisme, insérer l'annexe « A » du présent document].

12.4 Mesures d'atténuation

Plusieurs mesures peuvent être utilisées afin de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Par exemple, le verdissement des aires urbaines et la gestion durable des eaux pluviales permettent de rafraîchir les milieux urbains. Plus concrètement, les mesures d'atténuation suivantes pourraient être mises en place par la Municipalité de la Paroisse de La Doré afin de limiter les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur urbains :

- *Réduire les surfaces minéralisées;*
- *Encourager le verdissement des zones commerciales et industrielles;*
- *Végétaliser les aires de stationnement municipales;*
- *Végétaliser les bordures de rues lorsque l'emprise le permet;*
- *Promouvoir l'aménagement de toits verts;*
- *Promouvoir l'aménagement de jardins de pluie.*

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la Loi auront été dûment remplies.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale

POINT 7.7

RÉSOLUTION 2024-03-045

OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY : ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit de Office d'habitation Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT le budget révisé 2024 présenté par la Société d'habitation du Québec;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2024 modifiées de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy présentant une augmentation totale de 3 910\$ par les modifications suivantes :

- Ensemble immobilier #1976 passe de 4 149\$ à 5 791\$
- Ensemble immobilier #1245 passe de 3 327\$ à 4 852\$
- Ensemble immobilier #2280 passe de 2 285\$ à 3 028\$

POINT 7.8

RÉSOLUTION 2024-03-046

EMBAUCHE POSTE AGENTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT la résolution 2023-08-160;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la firme MNP dans le dossier ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler le poste d'agente administrative qui deviendra vacant en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'embauche de Martine Duplex au poste d'agente administrative selon les modalités de la convention collective en vigueur.

POINT 7.9

RÉSOLUTION 2024-03-047

RÉHABILITATION DES PUIITS : ACQUISITION D'UNE POMPE

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués sur les puits d'eau potable municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une des pompes est brisée et qu'il est nécessaire que tous les puits fonctionnent à leur pleine capacité afin de fournir les quantités d'eau potable nécessaire à la population;

CONSIDÉRANT QUE ladite pompe est âgée d'un peu moins de quinze (15) ans et que la durée de vie habituelle pour ce type d'équipement est d'environ 20 ans;

CONSIDÉRANT la proposition de Samson & frères pour l'acquisition d'une nouvelle pompe compatible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat et l'installation d'une pompe Grundfos 230S250-7 pour la somme de 19 760.82\$, plus les taxes applicables à Samson & frères, et ce, selon la proposition datée du 5 mars 2024. La somme sera prise à même la réserve prévue à cette fin.

POINT 7.10

RÉSOLUTION 2024-03-048

PRIMEAU VOLET 1.1 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été retenue pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et le ministère des Affaires municipales est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le Maire doit être autorisé par résolution à signer ladite convention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le Maire, Ghislain Laprise, à signer la Convention d'aide financière en lien avec le programme PRIMEAU 2023 et le projet de réfection du système de traitement de l'eau potable.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2024-03-049

ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ – CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2025 – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS), peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré souhaitera mettre de l'avant les recommandations de l'analyse de risques de la Municipalité de la Paroisse de La Doré sur les feux de forêt de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré présentera une demande de soutien financier dans le cadre du CPS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la présentation d'un projet concernant la prévention des risques liés aux feux de forêt et qu'elle y participera financièrement;
- QUE le Maire et la Direction générale soient mandatés pour signer tous les documents en lien avec ce projet, dont l'entente de financement avec le MSP visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Municipalité de la Paroisse de La Doré.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2024-03-050

RÉFECTION DES TROTTOIRS : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT DE RÉALISATION

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-184 adoptée en 2023 stipulant que la Municipalité annule le projet de réfection des trottoirs en raison des coûts substantiellement plus élevés que les estimations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un nouvel appel d'offres pour ce projet;

CONSIDÉRANT les propositions reçues suite à ce nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de Francis Leclerc, ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Directrice générale à mandater Les entreprises R et G Gauthier pour la réalisation du projet de réfection des trottoirs pour la somme de 123 437\$, plus les taxes applicables, pour une portion de 350 mètres linéaires et selon la proposition datée du 21 février 2024.

POINT 9.2

RÉSOLUTION 2024-03-051

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE DE TRAVAUX SUR LA ROUTE 167 DIRECTION NORD

CONSIDÉRANT QUE la route 167 est sous la juridiction du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation de la route dans la direction Nord à partir du centre village;

CONSIDÉRANT QUE l'état de dégradation ne permet plus une sécurité optimale pour les usagers et nuit à l'intégrité mécanique des véhicules qui y circulent;

CONSIDÉRANT QUE la planification à court terme de la Direction régionale du ministère des Transports ne prévoit pas de travaux sur cette portion de route;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention du ministère dans ce secteur mentionne la nécessité d'effectuer des travaux d'infrastructure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré demande expressément à la Direction régionale du ministère des Transports de faire pression auprès du ministère des Transports afin de recevoir l'autorisation de procéder à des travaux d'isolation et d'infrastructure sur le tronçon de la route 167 à partir du centre village en direction Nord.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2024-03-052

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ
MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré proclame le 13 mars comme la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

POINT 16.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 17.0
RÉSOLUTION 2024-03-053
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h25, il est proposé par Louise-Josée Doré de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale